

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 238 du 15 avril 1942 :

n° 238

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 avril 1942

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro

30 avril 1942

### TEXTE INTÉGRAL

Les fonctionnaires récemment débarqués de Madagascar reçoivent les affectations suivantes : M. Sicaud, administrateur de 3<sup>e</sup> classe des colonies, est nommé adjoint au commandant de Cercle de Djibouti et président du tribunal indigène du 1<sup>er</sup> degré. en remplacement de M. Poisson en instance de départ ; M. Mussard, adjoint principal de classe exceptionnelle, est nommé adjoint au chef du Service du ravitaillement général. M. Lacour, commis principal de 3<sup>e</sup> classe du cadre métropolitain de l'enregistrement, des domaines et du timbre, est nommé chef du Service par intérim de l'enregistrement, des domaines et du timbre de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Pichon, en instance de départ. Il exercera cumulativement les fonctions de conservateur de la propriété foncière et de curateur aux successions et biens vacants. MM. Sicaud et Lacour prêteront le serment prévu par les règlements avant d'entrer en fonctions. Ils auront droit aux indemnités réglementaires.